



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2809 — Jeudi 15 Mars 2007

— 12^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital variable
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 2, Rue de Turquie 1001-Tunis -
RC N° B 1124051997 Tunis

SICAV RENDEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 28 mars 2007 à 10 heures**, à " L'Hôtel AFRICA " 50 - Avenue Habib Bourguiba -1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2006 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2006 et affectation des résultats;
- Quitus aux administrateurs ;

2007 - AS - 133

— *** —

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital variable
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 3, Avenue de France-1000 Tunis
RC N° B156222000 Tunis

SICAV CROISSANCE porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 28 mars 2007 à 9 heures** à " L'Hôtel AFRICA " 50 - Avenue Habib Bourguiba -1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2006 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2006 et affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;

2007 - AS - 134

AVIS DES SOCIETES (Suite)

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS

SICAV BNA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **jeudi 5 avril 2007, à 15 heures** à La Maison de l'Entreprise sise à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2006;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Quitus aux administrateurs.

2007 - AS - 130

— *** —

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation

du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **jeudi 5 avril 2007, à 16 heures** à La Maison de l'Entreprise sise à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2006;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur .

2007 - AS - 131

— *** —

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Siège social : AMEN BANK Av.MedV. - 1002 Tunis -

AMEN TRESOR SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Lundi 26 mars 2007 à 17 heures**, au 9 rue du lac NEUCHATEL - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2006.
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2006.
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2006.
- 5/ Quitus aux Administrateurs.
- 6/ Désignation d'un Administrateur nouveau.

2007 - AS - 122

— *** —

CAP OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

CAP OBLIG SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 26 mars 2007 à 10h** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2006;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2006;
3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 2006 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2007 - AS - 108

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (Suite)****MODERN LEASING**

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

La société Modern Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mardi 3 Avril 2007, à 11h00** au siège de la société, 11, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2006
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2006
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2006
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats

2007 - AS - 129

AUGMENTATION DE CAPITALVISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visadu CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO- SEOUDIENNE «SITS»Centre Urbain Nord, International City Center, Tour bureaux, 5^{ème} étage,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO SEOUDIENNE – SITS-** a décidé lors de sa réunion tenue le 8 décembre 2006 d'augmenter le capital social de la société à concurrence de **4 millions de dinars** pour le porter de **9 millions de dinars** à **13 millions de dinars** et a fixé les caractéristiques de cette augmentation comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

Montant : **4.000.000 de dinars** réparti comme suit :

- 3.000.000 de dinars par souscription en numéraire et émission de 3.000.000 actions nouvelles.
- 1.000.000 de dinars par incorporation de réserves et émission de 1.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions émises seront nominatives et de catégorie ordinaire.

1-Emission en numéraire

Le capital social sera augmenté de **3 000 000 de dinars** par l'émission de 3 000 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **2,5 dinars** l'action, soit **1 dinar** de valeur nominale et **1,5 dinars** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 3.000.000 actions nouvelles sera réservée aux anciens actionnaires ainsi cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison de **1** action nouvelle pour **3** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La SITS ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Il est à noter qu'en ce qui concerne le niveau de la participation étrangère, les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès des autorités dans la limite de 68,1% (soit la participation initiale avant OPV)

AUGMENTATION DE CAPITAL SITS - (Suite)

Période de souscription

La souscription aux 3.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **28 mars 2007** au **11 avril 2007** inclus*.

Les actions non souscrites seront totalement redistribuées entre les actionnaires.

Etablissements Domiciliataires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **2,5 dinars**, soit **1 dinar** représentant la valeur nominale de l'action et **1,5 dinar** la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BIAT agence El Menzah sous le n° **08 006 011 0532000955 41** et réservé à l'augmentation de capital de la SITS.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, aux guichets ayant reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions soit au plus tard le **23 avril 2007**.

Modalités et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur dès la clôture des souscriptions.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles, éventuellement non souscrites, seront totalement redistribuées entre les actionnaires.

2-Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **1 millions de dinars** à prélever sur les réserves de la société et la création de 1 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**1** action nouvelle gratuite pour **9** actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leur droit d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leur droit d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **28 mars 2007**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites (3.000.000 actions) et les actions nouvelles gratuites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2007**.

Cotation en bourse

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 9.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de la SITS inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28 mars 2007** droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 3.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF, de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2006, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 1.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **28 mars 2007**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2006, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **28 mars 2007** au **11 avril 2007** inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commenceront le **28 mars 2007**.

Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN 0007180060 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN 0007180052 à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28 mars 2007.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN 0007180045, du 28 mars 2007 au 11 avril 2007 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN 0007180037 à partir du 28 mars 2007.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

AUGMENTATION DE CAPITAL SITS - (Suite)

Avantage fiscal :

Tel que défini par l'article 7 de la loi 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est la promotion immobilière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés.

Un prospectus d'émission, visé par le CMF sous le n° 07 / 561 du 9 mars 2007 sera mis, incessamment, à la disposition du public auprès de la société Immobilière Tuniso-Séoudienne SITS-, de MAC sa intermédiaire en bourse et auprès de tous les autres intermédiaires en bourse.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 11 avril 2007 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

2007 - AS - 127

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 MARS 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,323%		
TN0008002115	BTCT 52 semaines 10/04/2007		5,337%	
TN0008002123	BTCT 52 semaines 09/05/2007		5,353%	
TN0008002131	BTCT 52 semaines 12/06/2007		5,371%	
TN0008000150	BTA 3 ANS " 5,625 % 14 juillet 2007 "		5,389%	1 000,428
TN0008002149	BTCT 52 semaines 31/07/2007		5,398%	
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,421%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,437%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,456%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,471%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,486%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008	5,513%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,567%	1 013,331
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,705%	1 014,354
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,908%	1 022,781
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,265%		988,623
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,570%		974,774
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,608%	1 048,696
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,625%	1 090,966
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015 "		6,669%	1 019,334
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,794%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,

Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER COUPON	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2006	
			du 14/03/2007	du 15/03/2007	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	117,588	117,600	0,904	0,77%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2006	104,326	104,337	0,804	0,78%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	103,926	103,936	0,740	0,72%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	27/03/2006	105,648	105,659	0,859	0,82%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	24/04/2006	105,688	105,701	0,968	0,92%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	20/04/2006	105,885	105,898	0,998	0,95%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	22/05/2006	104,001	104,013	0,893	0,87%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	15/05/2006	104,195	104,207	0,871	0,84%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	11/05/2006	106,758	106,769	0,822	0,78%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2006	105,839	105,850	0,938	0,89%
SANADETT SICAV	AFC	08/05/2006	108,995	109,008	0,930	0,86%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	04/05/2006	105,526	105,538	0,894	0,85%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	30/03/2006	104,884	104,895	0,914	0,88%
MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2006	107,291	107,303	1,387	1,31%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	24/04/2006	105,320	105,332	0,941	0,90%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/03/2006	106,725	106,737	0,903	0,85%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	08/05/2006	107,222	107,234	0,939	0,88%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	26/05/2006	105,144	105,324	1,136	1,09%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	-	105,312	105,154	0,740	0,71%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,068	1,068	0,009	0,85%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,051	10,052	0,052	0,52%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,065	10,066	0,066	0,66%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	38,686	38,690	0,301	0,78%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	27,933	27,936	0,254	0,92%
SICAV BNA	BNA Capitaux	24/04/2006	78,031	78,021	3,317	4,44%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2006	85,677	85,663	6,234	7,85%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2006	890,050	890,414	70,584	8,61%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	19/05/2006	69,534	69,642	3,774	5,73%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	103,952	103,879	1,036	1,01%
ARABIA SICAV	AFC	15/05/2006	59,607	59,687	2,711	4,76%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	15/05/2006	48,163	48,178	2,317	5,05%
SICAV AVENIR	STB Manager	15/05/2006	51,000	51,075	2,081	4,25%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	92,701	92,705	0,438	0,47%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	87,715	87,664	4,624	5,57%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	24/04/2006	12,610	12,610	0,423	3,47%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	67,022	67,039	4,691	7,52%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2006	164,277	164,150	14,294	9,54%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	113,943	113,865	1,256	1,12%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	-	1 228,484	1 229,588	93,787	8,26%
FCP MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 388,802	1 386,469	85,096	6,54%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	-	** 138,062	136,247	5,536	4,24%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	-	** 122,353	121,457	2,503	2,10%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	-	** 116,298	115,990	2,180	1,92%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,388	1,389	0,134	10,68%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,267	1,269	0,083	7,00%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	-	** 10 288,697	10 101,460	-76,429	-0,75%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,066	10,078	0,078	0,78%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,016	10,038	0,038	0,38%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,176	10,202	0,202	2,02%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	9,993	10,018	0,018	0,18%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 102,380	100,863	0,863	0,86%

* S.C. : Sans Coupon (SICAV de type Capitalisation) ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus
Tirage : 550 exemplaires
La Présidente du CMF :
Mme Zeineb Guellouz

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS